

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTEYER
SÉANCE DU 03 FEVRIER 2023**

Nombre de membres afférents au CM :	11
Nombre de membres en exercice	08
Nombre de membres présents	06
Nombre de membres qui ont pris part à la délib	08
Date de la convocation 26/01/2023.	

L'an deux mille vingt-trois et le trois février à dix-huit heures cinquante-cinq le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Robert PAUCHON Maire.

Présents : PAUCHON Robert – ALLEMAND Georges –IMBERT Joëlle – PONS Michel – LE MAGADURE Antoine - ARNAUD Amandine –

Absents excusés représentés : BUMAT Vincent (représenté par Mme IMBERT Joëlle) TESSA Dorine (représentée par Mr Georges ALLEMAND).

Madame ARNAUD Amandine a été élue secrétaire.

Objet : Subvention à l'Etablissement Public d'enseignement (EPL) CARMEJANE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

- Qu'il a été sollicité par le l'Etablissement Public d'enseignement (EPL) Carmejane pour l'attribution d'une subvention.
- Que les élèves de 1^{er} Gestion des Milieux Naturel et de la Faune participent à un voyage scolaire d'une semaine en Roumanie au mois d'avril 2023 pour un coût d'environ 900 € par élève.
- Qu'un élève de cette classe est domicilié sur la commune de Manteyer

Il propose au conseil municipal d'attribuer une subvention à l'Etablissement Public d'enseignement (EPL) Carmejane.

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré décide d'attribuer une subvention à l'EPL de Carmejane d'un montant de 200 €.

Ainsi fait et délibéré les, jours mois et an susdits.

A voté contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 8

Copie certifiée conforme.

Le Maire, Robert PAUCHON.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20230203-DELIB022023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2023

